

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 12 juillet 2022, à 11 h 30 à l'hôtel de ville.

Sont présents à cette séance: Mesdames Claudia Desbiens, Claudia Tremblay, Annie Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

## **OUVERTURE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

**2022-144**

## **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour.

1. Ouverture
2. Présences
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Adjudication de contrat – Construction d'infrastructure de traitement des eaux usées
5. Levée de l'assemblée

**2022-145**

## **ADJUDICATION DE CONTRAT - INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la construction de son infrastructure de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une approbation de subvention du PRIMEAU de cinq millions cent dollars (5 000 100 \$) du MAMH;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été fait par le service d'appel d'offres électronique SEAO;

ATTENDU la politique de gestion contractuelle en vigueur ;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé, le mardi 15 mars 2022 à 14 h, à l'ouverture des soumissions ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions a été reçues, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	
Paul Pedneault inc.	5 122 952.12 \$
Unibec Construction	5 692 300.00 \$
Inter-Projet Construction	5 880 534.80 \$
Rosario Martel	5 536 046.25 \$

ATTENDU QUE Monsieur Francis Leclerc, ingénieur à la MRC du Domaine-du-Roy a analysé les soumissions et qu'elles sont conformes ;

ATTENDU QUE Monsieur Vincent Croteau, ingénieur de la firme Stantec, firme mandatée pour le projet, a procédé à la vérification technique des soumissions et déclare que trois des soumissions sont conformes sauf celle de la compagnie Inter-Projet Construction ;

ATTENDU QUE la compagnie Paul Pedneault inc. a soumis l'offre du plus bas soumissionnaire ;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par Madame Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la municipalité accepte la plus basse soumission conforme et d'accorder le contrat à l'entreprise Paul Pedneault pour un montant de cinq millions cent vingt-deux mille neuf cent cinquante-deux dollars et douze cents (5 122 952.12 \$) taxes incluses;
- QUE la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-André le contrat avec l'entreprise Paul Pedneault.

Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-05, de la subvention PRIMEAU et toute subvention pouvant être reçue en paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

**2022-143**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 11 h 45.

---

**Claire Desbiens**  
**Mairesse**

---

**Catherine Asselin**  
**Directrice générale**  
**/greffière-trésorière**

#### **SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE**

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec